

**APPEL D’OFFRES NATIONAL**

**N° 2024/003-AON/CABMED/ACI**

|  |
| --- |
| **SELECTION D’UN PRESTATAIRE POUR LA CONFECTION DE DEUX (02) CABINES MEDICALISEES MOBILES A INSTALLER**  **SUR CAMIONS.** |

|  |  |
| --- | --- |
| ACTIVITE | DATE/ PERIODE |
| Publication de la demande d’appel d’offres | 1er juillet 2024 |
| Date limite de réception des offres | 24 juillet 2024 |
| Date de dépouillement | 31 juillet 2024 |

ENTETE DE SOCIETE

……………………………………………………….

……………………………………………………….

OBJET :  **SELECTION D’UN PRESTATAIRE POUR LA CONFECTION DE DEUX (02) CABINES MEDICALISEES MOBILES A INSTALLER SUR CAMIONS.**

|  |
| --- |
|  |

**LETTRE DE SOUMISSION**

Je soussigné, (nom et prénoms) ..................................................................................

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société ......................................................., dont le siège est à .......................... B.P......................... inscrite au registre de commerce de ..........................,

Sous le numéro ..............................................................................................................................

Après avoir personnellement pris connaissance du contenu du dossier d’appel d’offres **N° 2024/003-AON/CABMED/ACI** et apprécié sous ma responsabilité la nature des prestations, je remets toutes les pièces constituant le présent marché revêtues de ma signature.

Je me soumets et m'engage envers l’ONG Alliance Côte d’Ivoire, à effectuer l’ensemble des prestations, conformément aux conditions définies dans les pièces du marché pour la somme déterminée par moi-même.

La valeur totale des prestations s'élève à :

(En chiffre)

**TOTAL H.T.** ..........................

**(Et en lettres)**

**...........................................................................................................................................**

**...................................................................................................................... Francs CFA**

HORS TAXE, GLOBALE ET FORFAITAIRE, NON REVISABLE.

Ce montant global et forfaitaire s'entend toutes sujétions incluses, et, comprend toutes les dépenses, sans exception, de l'entreprise, en vue de la réalisation des prestations prévues au marché.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses liées à l’exercice des prestations et à la coordination des achats faisant l'objet du présent appel d’offres.

Je m’engage :

* et me porte garant pour mon personnel et celui de mes partenaires, à garder confidentielles toutes les informations que j’obtiendrai dans le cadre de cette soumission,
* à conserver la confidentialité de l’ensemble des informations quel que soit l’issue de la soumission et quand bien même je ne serais pas retenu pour la conclusion d’un contrat.

ONG Alliance Côte d’Ivoire se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au compte ouvert au nom de :

**............................................................................................................................**

**Sous le numéro : ...............................................................................................**

**Banque : .............................................................................................................**

**À ………………………………………………………………………………**

La présente soumission est valable jusqu’à la signature du contrat encadrant ce présent appel d'offres.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit ou de mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées, soit en Côte d'Ivoire, soit dans l'Etat du siège de mon entreprise.

Dressé par l'Entreprise,

Fait à.............................................................

(Nom, Prénoms, cachet et signature)

PLAN DU DOCUMENT

**SECTION I : TERMES DE REFERENCES**

1. **Contexte et justification 6**
2. **Objectifs 6**
3. **Résultats attendus 7**
4. **Profil des Soumissionnaires 7**
5. **Spécifications techniques de la prestation 8**
6. **Proposition technique et financière 9**
7. **Modalités de sélection 9**

**SECTION II : REGLEMENT PARTICULIER DE L’APPEL D’OFFRES**

1. **Objet et déroulé de l’appel d’offres 10**
2. **Caractéristiques techniques des exigences 11**
3. **Candidat admis à concourir 11**
4. **Enveloppe budgétaire 13**
5. **Acompte ou avance 13**
6. **Pénalité de retard 14**
7. **Obligation des parties 14**
8. **Dossier d’appel d’offres 15**
9. **Explication des documents 15**
10. **Offres 16**
11. **Dépôt des offres et ouverture des plis 17**
12. **Rédaction des pièces 17**
13. **Constitution du dossier 18**
14. **Présentation des offres 21**
15. **Observation concernant l’établissement de la proposition 22**
16. **Vérification et analyse des offres 22**
17. **Assurance 23**
18. **Attribution du contrat 24**
19. **Résiliation 24**
20. **Cas de force majeure 24**
21. **Archives 25**
22. **Annulation de l’appel d’offres 25**

**SECTION I : TERMES DE REFERENCES**

1. **Contexte et justification**

Alliance Nationale pour le développement et la santé, en abrégé « ONG Alliance Côte d’Ivoire » est une organisation non gouvernementale (ONG) de droit Ivoirien qui a démarré ses activités en Novembre 2005 et qui œuvre dans le domaine de la santé communautaire et soutient les communautés dans la réponse au VIH, la Tuberculose et les autres pandémies mais également dans des domaines transversaux tels que les droits humains et le genre.

L’ONG Alliance Côte d’Ivoire œuvre pour une Côte d’Ivoire sans sida, ni les autres pandémies, où les droits humains et l’égalité du genre sont respectés. Elle œuvre pour une réponse communautaire pérenne aux besoins des populations au niveau national, international en matière de santé et de Développement Durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention GC7 en Côte d'Ivoire financée par le Fonds Mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, l'ONG Alliance Côte d’Ivoire a été sélectionnée en tant que Récipiendaire Principal pour la composante communautaire visant à mettre en place des interventions de lutte contre le VIH/sida et la tuberculose.

Pour renforcer ses capacités d'intervention, l'ONG Alliance Côte d’Ivoire prévoit d'acquérir deux (02) cabines médicalisées mobiles destinées à être installées sur camions, pour fournir des services de santé dans des zones éloignées.

Pour ce faire, l’ONG Alliance Côte d’Ivoire aura recours à des structures spécialisées dans la carrosserie automobile/polyester et navale.

Ces présents termes de référence sont élaborés pour recruter un prestataire ayant les compétences à cet effet.

1. **Objectifs**

Le présent appel d’offres a pour objectif de recruter une structure spécialisée dans la carrosserie automobile/polyester et navale pour la fabrication de deux cabines médicalisées mobiles conformément aux spécifications requises et aux normes nationales et internationales.

Il s’agira de façon spécifique de :

1. Concevoir les plans détaillés des cabines médicalisées mobiles en tenant compte des exigences spécifiques de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire.
2. Sélectionner les matériaux appropriés garantissant la durabilité, la légèreté et la résistance aux conditions de route et de climat.
3. Fabriquer les cabines médicalisées conformément aux plans approuvés et aux normes de qualité requises.
4. Installer les équipements (médicaux et non médicaux) nécessaires à l'intérieur des cabines selon les spécifications de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire.
5. Effectuer des tests de qualité et de fonctionnalité avant la livraison des cabines médicalisées et procéder à leur installation sur les camions.
6. **Résultats attendus**

Les résultats attendus dans le cadre de cette consultations sont les suivants :

1. Les plans détaillés des cabines médicalisées mobiles en tenant compte des exigences spécifiques de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire sont conçus.
2. Les matériaux appropriés garantissant la durabilité, la légèreté et la résistance aux conditions de route et de climat sont sélectionnés.
3. Les cabines médicalisées conformément aux plans approuvés et aux normes de qualité requises sont fabriquées.
4. Les équipements (médicaux et non médicaux) nécessaires à l'intérieur des cabines selon les spécifications de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire sont installés.
5. Les tests de qualité et de fonctionnalité sont effectuées et les des cabines médicalisées sont livrées et installées sur les camions.
   1. **Profil des Soumissionnaires**

Le présent appel d’offres est ouvert aux structures résidentes en Côte d’Ivoire spécialisées dans la carrosserie automobile/polyester et navale.

Le Soumissionnaire devra être en règle sur le plan administratif, avoir une expérience avérée d’au moins cinq (05) ans dans le domaine de confection de carrosserie automobile plus précisément de cabines médicalisées telles que les ambulances. Il devra mettre à la disposition de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire les ressources humaines et matérielles requises. Le Soumissionnaire devra démontrer son expertise pour cette prestation de service ou des prestations similaires et la justifier par des documents probants.

Le Soumissionnaire présentera ses principales références en précisant la nature des prestations similaires réalisées accompagnées d’attestations de bonne fin d’exécution, les lieux, les zones géographiques, les délais, les dates de réalisation et les montants. Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des Autorités contractantes ou des personnes références.

* 1. **Spécifications techniques de la prestation**

**Spécifications techniques**

* Dimensions : La cabine médicalisée doit être conçue pour s'adapter à l'espace disponible sur le camion, en tenant compte des restrictions de poids et de taille routières.
* Matériaux : Les matériaux utilisés pour la construction de la cabine doivent être durables, légers et résistants à la corrosion. Ils doivent également être conformes aux normes sanitaires pour garantir un environnement médical sûr et hygiénique.
* Structure : La structure de la cabine doit être robuste et stable, capable de supporter les conditions routières et offrir une plateforme sécurisée pour les consultations médicales.
* Accessibilité : La cabine doit être conçue pour être facilement accessible aux patients à mobilité réduite et au personnel médical. Des rampes d'accès et des dispositifs de levage sont nécessaires pour garantir une accessibilité universelle.
* Confort : La cabine doit offrir un environnement confortable pour les patients et le personnel médical, y compris des sièges ergonomiques et un espace suffisant pour les déplacements et les interventions médicales.
* Équipements médicaux : La cabine doit être équipée des éléments suivants :
* Table d'examen médical avec supports pour accessoires médicaux.
* Armoires de rangement pour le stockage de fournitures médicales.
* Éclairage médical adéquat pour permettre les examens cliniques.
* Système de ventilation et de climatisation pour assurer une circulation d'air adéquate.
* Prises électriques pour alimenter les équipements médicaux.
* Équipements de premiers secours conformes aux normes en vigueur.
* Etc.

**Normes et réglementations**

* Les cabines médicalisées doivent être conformes aux normes médicales et sanitaires en vigueur, notamment en ce qui concerne la conception, la fabrication et l'équipement des installations médicales.
* La cabine médicalisée doit être conforme aux normes nationales et internationales en matière de sécurité et de santé, y compris les normes relatives aux équipements médicaux et aux véhicules routiers.
* Tous les matériaux et équipements utilisés doivent être certifiés et doivent répondre aux normes médicales.
  1. **Proposition technique et financière.**

Chaque Soumissionnaire est tenu d’apporter un dossier complet qui contient toutes les informations requises pour l’analyse technique de son dossier de soumission.

Par la déclaration du Soumissionnaire, le Prestataire certifie que toutes les informations fournies sont correctes et exactes.

L’offre financière devra comporter les éléments suivants :

* La soumission
* Le devis quantitatif estimatif
  1. **Modalité de sélection**

Les Soumissionnaires seront évalués sur la base de trois critères.

Critères éliminatoires:

* Le dépôt des offres après la date et l’heure limite fixée au **mercredi 24 juillet 2024 à 17h00 ;**
* Les entreprises soumissionnaires doivent être légalement constitués selon la législation Ivoirienne et avoir un registre de commerce en lien avec l’objet de l’appel d’offres ;
* Une attestation d’assurance responsabilité civile et multi risque professionnelle
* Les offres doivent être anonymes de l’extérieur

Critères de capacité noté sur 100 pts (poids 60%) : Les critères sont utilisés pour vérifier les compétences du Soumissionnaire. Les Soumissionnaires qui auront répondu favorablement aux critères éliminatoires seront évalués sur les critères techniques.

Critères financiers (poids 40%) : Les critères financiers sont utilisés pour évaluer la compétitivité commerciale de l’offre. Les Soumissionnaires ayant obtenu un minimum de 60 pts des critères techniques seront évalués sur cette base.

**SECTION II : REGLEMENT PARTICULIER DE L’APPEL D’OFFRES**

**L’attention des Soumissionnaires est attirée sur l’obligation qui leur est faite de se conformer strictement aux instructions données.** **La commission d’évaluation se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme.**

Les documents produits par le Soumissionnaire seront rédigés en langue française, paraphés à chaque page, signés et datés à la dernière page. La date sera celle de la soumission.

L’acceptation et l’observation par le Soumissionnaire de toutes les dispositions des présentes « instructions » ainsi que de toutes les dispositions des documents du dossier d’appel d’offres, sont des conditions essentielles pour l’admission de l’offre. Il ne pourra être apporté, sous peine du rejet de l’offre, aucune modification.

**Toute documentation liée à cet appel d’offres devra être rédigée en français**.

1. **Objet et déroulé de l’appel d’offres**

Le présent appel d’offres a pour objectif de recruter une structure spécialisée dans la carrosserie automobile/polyester et navale pour la fabrication de deux cabines médicalisées mobiles conformément aux spécifications requises et aux normes nationales et internationales.

* + - * **Visite du site :**

Une visite de site est prévue du 1er au 10 juillet 2024 au bureau de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire et se déroulera comme suit  :

Du lundi au jeudi: le matin de 9h00 à 12h00 et le soir de 14h30 à 16h30.

Le vendredi: le matin de 9h00 à 13h00.

**Le but de cette visite est de permettre au Soumissionnaire de comprendre la prestation, se familiariser avec un modèle déjà acquis et de s'en inspirer pour la constitution de sa proposition.**

*ONG Alliance Côte d’Ivoire II Plateaux 7ème Tranche HE, lot 3331, Ilot 237 après le bureau de la SODECI en allant vers le quartier Zinsou - Tél. 27 22 52 85 70*

Les frais de déplacement et de prise en charge sont entièrement à la charge du Soumissionnaire et ne sont pas remboursés par l’ONG Alliance Côte d’Ivoire au cas où le Soumissionnaire ne serait pas retenu.

* **Délai de livraison :**

Le délai de livraison prévu pour la confection de ces deux (02) cabines est de **03 mois**.

Les Soumissionnaires devront démontrer qu’ils ont la capacité de confectionner simultanément les deux (02) cabines médicalisées, de sorte à pouvoir respecter le délai de livraison de trois (03) mois et les livrer dans ce délai imparti.

* **Délai de validité de l’offre :**

L’offre du fournisseur doit être valide pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des plis.

* **Nombre de copies**

Les offres doivent être fournies dans des enveloppes distinctes et en **04 exemplaires (01 original + 03 copies).**

* **Attribution du marché :**

Nombre de lot : lot unique (01 seul lot).

* **Cession, sous-traitance**

Le Soumissionnaire ne peut sous‑traiter l’intégralité de son marché. Il peut, toutefois, sous‑traiter l’exécution de certaines parties de son marché à concurrence de vingt (20) pourcent de son montant au plus, à condition d’avoir obtenu l’accord préalable de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire. Dans tous les cas, le prestataire reste pleinement responsable des actes, défaillances et négligences des sous‑traitants, de leurs représentants, employés ou ouvriers aussi pleinement que s’il s’agissait de ses propres actes.

1. **Caractéristiques techniques des exigences**

Les Soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux exigences inscrites dans les Termes de références. Aucun changement, remplacement ou autre modification apporté aux caractéristiques techniques des spécifications dans cette demande de propositions ne sera accepté sauf approbation écrite de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire.

**Variante :** Aucune variante n’est autorisée dans le cadre de cet appel d’offres. Tout Soumissionnaire ayant proposé des variantes en lieu et place de l’offre de base, son offre sera jugée non-conforme et écartée.

1. **Candidat admis à concourir**

Le présent appel d’offres est ouvert aux entreprises établies en COTE D’IVOIRE, pour autant que ceux-ci satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes. Seule la législation en vigueur en Côte d’Ivoire s’applique au présent marché.

Chaque Soumissionnaire est tenu de confirmer par écrit en remplissant la déclaration de conformité (Annexe 2) que :

* Ni lui ni aucune entreprise apparentée avec laquelle il sous-traite régulièrement n’est insolvable ou en cours de liquidation, n’est en règlement judiciaire, n’a conclu un arrangement avec ses créanciers, n’a suspendu ses activités commerciales, ne fait l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou ne sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.
* Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n’a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international.
* Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n’a manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de leurs impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il opère.
* Qu'il n'est au courant d’aucun lien entre lui ou un de ses administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire, qui peut influer sur l'issue du processus de sélection. S'il y a de telles connexions le Soumissionnaire est tenu de les divulguer.
* Qu'il n’ait pas offert et n'offrira pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d’offres.
* Les entreprises qui auront été reconnues coupables d’infraction à la règlementation des marchés publics, des ONG ou bailleurs , qui auront été exclues de procédures de passation de marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale ou sociale par l’ARNP, une ONG ou un bailleur, qui ont des antécédents de marchés non-exécutés au cours de ces trois dernières années (2021, 2022, 2023), qui sont sous sanction de réalisation avec faute, qui se trouvent en situation de conflit d’intérêt vis-à-vis de cet appel d’offres ne sont pas admis à concourir.

Tout Soumissionnaire n’ayant pas respecté cette mesure sera disqualifié ou le marché à lui attribué le cas échéant, sera annulé.

Tout Soumissionnaire reconnu coupable de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans son offre ou qui n’a pas fourni les informations requises dans son offre, sera exclu du processus de l’appel d’offres.

1. **Enveloppe budgétaire**
2. Prix de l’offre

Les prix proposés par le Soumissionnaire seront fermes pendant **toute la durée d’exécution du marché** et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d’une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

1. Modification des quantités suite à l’adjudication

Les prix obtenus restent valables pendant toute la durée d’exécution du marché.

En cas de modification de certaines informations, et en accord avec les procédures de passation de marché de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire, le service passation de marché et logistique contactera le fournisseur à qui le marché a été attribué pour de nouvelles commandes tout en exigeant l’application des prix négociés. Les modalités de collaboration seront mentionnées dans un engagement juridique formalisé.

Le service Passation de marché et Logistique se réserve le droit de diminuer les quantités par rapport à celles indiquées dans le cadre de cet appel d’offre et sans aucune modification des prix unitaires négociés.

Le fournisseur reconnait que ces variations n’entrainent aucun préjudice pour l’ONG Alliance Côte d’Ivoire.

1. Condition de paiement

Les paiements seront effectués à la réception de la facture définitive hors taxe accompagnée, des copies originales, des bordereaux de livraison et bon de service fait visés par le service compétent de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire.

Les paiements seront effectués en francs CFA à 30 jours dès réception de la facture définitive. Les factures seront adressées à l’ONG Alliance Côte d’Ivoire qui les visera.

1. **Acompte**

Un acompte pourra être accordé à l`entreprise adjudicatrice à la demande. Mais le paiement de cet acompte ne devra en aucun cas être la référence de départ quant au délai de livraison. Le montant de cette avance varie entre 20% et 30 % du montant total adjugé (ou du marché). L’ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit d’apprécier. Pour bénéficier de cet acompte, l’adjudicataire devra transmettre une garantie bancaire avec paiement immédiat en cas de défaillance de celui-ci. **La date de paiement de ce montant ne devra en aucun cas conditionner la date de début des travaux de confection.**

1. **Pénalité de retard**

L’adjudicataire s’engage à effectuer les prestations demandées selon le délai de réalisation qui sera établi et diffusé par l’ONG Alliance Côte d’Ivoire.

En cas de prestation non effectuée dans les délais convenus, le Prestataire s’expose à une sanction allant de la pénalité de retard de 0,2% par jour du montant du marché, à l’annulation de plein droit sans formalités judiciaires et sans préjudice des poursuites éventuelles, en paiement des dommages et intérêts. Les pénalités seront décomptées sur les sommes à valoir et peuvent, le cas échéant, donner lieu à ordre de reversement.

Les pénalités fixées ci-dessus ne libèrent pas le Prestataire de l’exécution de ses obligations contractuelles. Les pénalités de retard ne sont pas plafonnées.

**L’ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit de faire effectuer la prestation par un autre fournisseur en cas de retard d’exécution. Le montant de la commande viendra en déduction du bon de commande du titulaire qui supportera les surcouts éventuels engendrés par cette nouvelle commande.**

1. **Obligation des parties**
2. Obligation de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire

ONG Alliance Côte d’Ivoire sera chargée dans le cadre du présent marché de mettre à la disposition du prestataire toutes les informations nécessaires à l’exécution de la prestation et de régler les factures des prestations effectuées.

1. Obligations de l’adjudicataire

**L’entrepriseadjudicataire**est chargée de l'exécution dans les règles de l'art de la commande faisant l'objet du présent marché. Tout particulièrement, ces obligations portent sur :

* La confidentialité de l’ensemble des informations obtenues dans le cadre de cette soumission.
* Le respect des termes de référence
* La réalisation des prestations dans les délais définis par les parties selon le planning.
* Exécuter ses obligations avec tout le soin et la diligence nécessaire et à respecter les règles et méthodes applicables en la matière.
* Informer l’ONG Alliance Côte d’Ivoire sous 24 heures au plus tard, de toute difficulté empêchant la réalisation de la prestation.

1. **Le dossier d’appel d’offres**

**Les prestations faisant l’objet du présent appel d’offres seront exécutés conformément aux clauses, conditions et spécifications définies dans les documents contractuels ci-après :**

1. **Les termes de référence (TDR)**
2. **Le présent Règlement Particulier d’Appel d’Offres (RPAO)**
3. Additif au dossier d’appel d’offres

ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve la possibilité de compléter les documents d’appel d’offres, par des additifs qu’il transmettra à tous les Soumissionnaires, **au plus tard sept (7) jours** avant la date de remise des offres. Ces additifs feront partie des documents contractuels.

A ce titre, un exemplaire de chaque additif, dûment revêtu de la signature du Soumissionnaire, sera relié avec l’offre originale présentée.

1. **Explication des documents**

Les Soumissionnaires éventuels sont responsables de la vérification et de l’identification des documents contractuels reçus.

Si le Soumissionnaire constate des erreurs ou des omissions dans tout document contractuel, il devra immédiatement faire parvenir sa requête au Responsable Passation des marchés et Logistique via une demande écrite (courrier ou courriel) de correction des dites erreurs ou omissions, avant de présenter sa soumission.

L’auteur d’une telle demande écrite sera le seul responsable de la réception, en temps utile, de ladite demande par l’ONG Alliance Côte d’Ivoire.

Toutes les demandes devront être reçues **au plus tard sept (7) jours** avant la date de remise des offres.

Les réponses à ces demandes ne seront fournies que sous forme d’additifs aux documents contractuels, et l’ONG Alliance Côte d’Ivoire ne saurait être responsable de toutes autres explications émanant de leurs employés ou agents.

1. **Offres**

L’offre sera obligatoirement conforme aux documents contractuels, c’est à dire à l’ensemble des documents constitutifs du dossier d’Appel d’Offres.

1. Délai de validité de l’offre

Les offres demeureront valables pour 90 jours.

Une offre valable pour une période plus courte sera considérée non conforme et rejetée.

Exceptionnellement, avant l’expiration de la période de validité des offres, l’ONG Alliance Côte d’Ivoire peut demander aux Soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit (courrier ou courriel). Un Soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

1. Garantie

**Durée de la garantie :** La période de garantie pour les cabines médicalisées sera de douze (12) mois à compter de la date de la réception définitive des équipements. Pendant la période de garantie, le Prestataire s'engage à réparer ou à remplacer, sans frais supplémentaires pour l’ONG Alliance Côte d’Ivoire, toute pièce défectueuse ou tout problème de fabrication qui pourrait survenir.

**Précision des termes :** La garantie comprend la fourniture de pièces de rechange et la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer les réparations couvertes par la garantie.

* **Réparations gratuites :** Pendant la période de garantie, le Prestataire sera responsable de réparer ou de remplacer gratuitement tout composant (équipements intérieur et extérieur) défectueux de la cabine médicalisée. Cela inclut également les corrosions qui pourraient subvenir.
* **Assistance technique :** Le Prestataire doit fournir une assistance technique pour résoudre tout problème couvert par la garantie. Cela peut inclure des conseils par téléphone ou des visites sur site si nécessaire.
* **Délais de réparation :** Le Prestataire s'engage à effectuer les réparations dans des délais raisonnables, conformément aux termes de la garantie.
* **Exigence de maintenance :** La période de garantie devra inclure la maintenance préventive trimestrielle, soit quatre (04) maintenances au des 12 mois de garantie.

**Exclusions de garantie :** La garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation abusive, un accident, une négligence, ou des interventions non autorisées.

1. **Dépôt des offres et ouverture des plis**
2. Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées à l’adresse géographique indiquée ci-dessous au plus tard le **mercredi 24 juillet 2024 à 17H00mn** délai de rigueur.

**ONG Alliance Côte d’Ivoire II Plateaux 7ème Tranche HE, lot 3331, Ilot 237 après le bureau de la SODECI en allant vers le quartier Zinsou**

**Tél. 22 52 85 70**

Passé ce délai, les offres ne seront plus recevables par la Commission**. Toute offre remise à une heure ou date ultérieure ou à un lieu différent sera refusée**. Les offres déclarées hors délai qui ont été réceptionnées, sont retournées, avec accusé de réception, aux Soumissionnaires concernés.

1. Ouverture des offres

L’ouverture des offres en séance publique est prévue **le mercredi 31 juillet 2024 à 10 heure** Temps universel, au sein des locaux de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire, Cocody 2 Plateaux -7ème tranche quartier Zinsou.

Cette date peut être reportée par l’ONG Alliance Côte d’Ivoire, si nécessaire.

L’ouverture se fera par la commission d’ouverture mise en place par l’ONG Alliance Côte d’Ivoire conformément au manuel de passation de marché.

Lors de l’évaluation administrative, le membre habilité de la commission, décrite plus haut, vérifiera les dispositions de recevabilité des offres décrites au point **« VII - Modalité de sélection / Critères éliminatoires»** de la section I **« TERMES DE REFERENCES »**.

Le président de séance pour chaque soumission annoncera à haute voix le nom du Soumissionnaire et les offres. Il ouvrira ensuite l’enveloppe de l’offre administrative et technique pour annoncer à haute voix la liste des pièces administratives contenues dans celle-ci.

A la fin de l’ouverture des offres, ONG Alliance Côte d’Ivoire établira la liste des candidats qualifiés à l’Evaluation Technique et financière ultérieure.

1. **Rédaction des pièces**

Pour être valable toutes offres devront entièrement être complétées par :

* La lettre de soumission
* La déclaration de conformité
* Le devis quantitatifs et estimatifs (Voir fichier Excel joint aux présents TDR)

1. **Constitution du dossier**

Le dossier du Soumissionnaire doit comprendre une offre technique et une offre financière.

**Les offres doivent être fournies dans des enveloppes distinctes et en 04 exemplaires (01 original + 03 copies).**

* L’offre financière comprendra :
* La soumission cf. page 2 et 3 du dossier d’appel d’offres
* Le devis quantitatif estimatif selon les dispositions contenues dans les termes de références.
* L’offre technique sera composée respectivement des pièces ci-après :
* **Document administratif**
* Présentation de votre structure (statut juridique, capital social, organigramme, nom des dirigeants, domaine d’activité, taille, fonctionnement), y mentionné la situation géographique exacte (ville, quartier, ilot n° d’appartement ou villa, n° de téléphone fixe et de fax obligatoire). Le document devra faire 3 pages maximum.
* La fiche de renseignement individuel **(Annexe 1)**
* Déclaration de conformité **(Annexe 2)**
* Registre de commerce **(en rapport avec l’objet du marché)** ou tout autre document similaire - **Eliminatoire**
* Une attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle - **Eliminatoire**
* L’attestation de Régularité fiscale valable au moment du dépôt des offres **(Copie légalisée)**
* L’attestation de régularité sociale CNPS valable au moment du dépôt des offres **(Copie légalisée)**
* Un relevé d’identité bancaire
* Le Dossier d’Appel d’Offres (DAO) : Un exemplaire Dossier d’appel d’offres sera joint à l’offre du Soumissionnaire attestant, qu’il est supposé avoir pris connaissance de l’ensemble des conditions qui régissent cet appel d’offres. Ce document sera paraphé à chaque page par le Soumissionnaire signataire de l’acte d’engagement, avec date, signature et cachet à la dernière page précédent les annexes.

**Pour être titulaire du marché, l'adjudicataire devra présenter des attestations en cours de validité confirmant ses situations fiscale et sociale régulières à la date de notification de l'attribution. La non-production des pièces fiscales et sociales, dans un délai de cinq jours à compter de la date de notification de l'attribution, entraîne le retrait du marché en vue d'une réattribution.**

* **Dossier financier**
* Capacité financière **(Annexe 3)** : L’objectif de ce critère est de s’assurer de manière générale que le Soumissionnaire a les moyens financiers suffisants pour mener à bien le marché. On se basera sur la variation (+/-) du chiffre d’affaires moyen (CAM) du Soumissionnaire sur les trois dernières années. Le Soumissionnaire devra Justifier d’un chiffre d’affaires minimum moyen de 60 000 000 FCFA au cours des 3 dernières années (2020-2021-2022). **Le Soumissionnaire devra transmettre l’extrait de ses états financiers des années 2020-2021-2022 déclarés aux impôts ou certifiés par les commissaires au compte et experts comptables qui présente son chiffre d’affaires (ATTESTATION DE VISAS)**. A défaut de la transmission des états financiers certifiés, le Soumissionnaire n’aura pas de point requis.
* **Dossier technique**
* **Méthodologie de travail**

Description globale de la prestation : le Soumissionnaire devra faire proposer un plan de travail contenant la qualité du programme proposé, la méthodologie qu’il entend mettre en place, le mode opératoire pour la réalisation de la prestation, le personnel, le matériel, les délais d’exécution, le respect du planning d’exécution établi.

* **Personnel (Annexe 4)**

Le Soumissionnaire devra disposes du personnel pour les positions-clés suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Qualification | Expérience globale en dans le domaine (années) | Expérience avec le Soumissionnaire (années) |
| 1 | Ingénieur en Santé Sécurité Environnement (HSE) | 10 | 05 |
| 2 | Technicien en carrosserie automobile | 07 | 05 |
| 3 | Technicien en maintenance froid | 05 | 03 |
| 4 | Technicien en électricité automobile | 05 | 03 |
| 5 | Technicien en menuiserie bois | 05 | 03 |
| 6 | Technicien en plomberie | 05 | 03 |

**Note importante :** ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit de procéder à la vérification des informations sur les personnes proposées par le Soumissionnaire (références, expériences, diplômes) avant attribution du marché.

ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit d’écarter le Soumissionnaire ayant transmis de fausses informations relatives au personnel, ou d’annuler le marché si l’attribution a été déjà faite.

L’expérience du Soumissionnaire étant un critère déterminant dans le choix du Prestataire, en cas de changement de personnel (démission, licenciement, absences, congés, mort…), le Prestataire devra informer l’ONG Alliance Côte d’Ivoire de la situation et le remplacer par une personne ayant les mêmes compétences, expériences, formation, niveaux…

* **Matériel (Annexe 5)**

Pour l’exécution de la prestation, le Soumissionnaire devra disposer des matériels suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Type et caractéristiques du matériel** | **Nombre minimum requis** |
| 1 | Camion grue ou chariot élévateur | 01 |
| 2 | Autres matériels nécessaires pour l’exécution de la prestation | 01 |

Il devra prouver la possession ou la location des matériels ci-dessus (Preuve d’acquisition). Tout engin présenter sans preuve ne sera pas considéré.

* **Expérience générale (Annexe 6)**

Le Soumissionnaire devra prouver d’une expérience de confection de carrosserie pour véhicule au cours des cinq dernières années (2018-2023) ou 2024 qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Cette expérience est évaluée à partir des Attestations de Bonne Exécution (ABE) **avec un montant minimum de vingt-cinq millions (25.000.000)** CFA par ABE **(Annexe 6)**.

Le Soumissionnaire devra fournir au moins une ABE par année retraçant ces cinq (05) années d’expérience. Plusieurs ABE de la même année sont considérées pour la seule et même année.

* **Expérience spécifique (Annexe 6)**

Avoir exécuté au moins trois (03) marchés de confection de cabines médicalisées **d’un montant minimum de trente-cinq millions (35.000.000) de francs CFA chacun (par ABE),** au cours des cinq (05) dernières années (2018-2023) ou 2024 qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Plusieurs ABE d’une année xxxx sont comptées en fonction du nombre, à conditions que les prestations aient été réalisées au cours des années 2018-2023 avec un montant minimum de 35.000.000 FCFA pour chaque ABE **(Annexe 6)**.

**NB : Les Attestations de Bonne Exécution *(expérience générale et spécifique)* doivent être obligatoirement des documents légalisés certifiés conformes aux originaux par les autorités compétentes.**

**Nombre de copies :** Outre l’original de l’offre, le nombre de copies demandé est de **trois (03)**. Le Soumissionnaire devra faire la différence entre le document original et les copies avec les mentions « ORIGINAL » et « COPIE ». **Tous ces documents devront être reliés (spirale)**

**Nous vous invitons au strict respect de l’ordre des documents selon la numérotation indiquée ci-dessus. En cas de non-respect, votre offre sera rejetée pendant la séance d’ouverture, selon l’appréciation du comité. ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit de vérifier l’authenticité des documents.**

1. **Présentation des offres**

Les offres devront être présentées de la façon suivante :

* Une enveloppe des offres techniques dans laquelle le candidat placera l’original de son offre et toutes les copies, y compris les variantes éventuellement autorisées, portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE + NOM DE L’ENTREPRISE + APPEL D’OFFRES NATIONAL N° 2024/003-AON/CABMED/ACI »**
* Une enveloppe des offres financières portant la mention « **OFFRE FINANCIERE + NOM DE L’ENTREPRISE + APPEL D’OFFRES NATIONAL N° 2024/003-AON/CABMED/ACI**». Les offres financières devront être transmises aussi sous format numérique sur une clé USB.

Les offres techniques et financières devront être rangées dans une grande enveloppe. L’enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu’en séance publique. **L’enveloppe extérieure doit être anonyme, le nom de l’entreprise du Soumissionnaire ne doit pas être porté sur l’enveloppe**.

Cette enveloppe ou contenant ne doit porter aucune autre indication que celle à l’appel à concurrence auquel l’offre se rapporte, ainsi que la mention **« SELECTION D’UN PRESTATAIRE POUR LA CONFECTION DE DEUX (02) CABINES MEDICALISEES MOBILES A INSTALLER SUR CAMIONS.- APPEL D’OFFRES NATIONAL N° 2024/003-AON/CABMED/ACI – A N’OUVRIR QU’EN SEANCE PUBLIQUE »**. Toutefois, si un Soumissionnaire inscrit une mention autre que celle indiquée ci-dessus, cela n’entraînera pas le rejet de son offre. Ledit Soumissionnaire sera responsable de toute manipulation que son offre pourrait subir. Mais si le Soumissionnaire inscrit le nom de son entreprise sur la grande enveloppe, son offre sera rejetée.

1. **Observation concernant l’établissement de la proposition**

Le Soumissionnaire indiquera, en toutes lettres et en chiffres, dans son offre le montant total tel qu’il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant exprimé en lettres et celui en chiffres, le montant minimum fera foi. Ce montant sera exprimé hors TVA.

Le présent appel d’offre est soumis aux droits, taxes et impôts exigibles en Côte d’Ivoire. Toutefois la partie fiscale de l’opération en ce qui concerne la TVA, est prise en charge par l’Etat de Côte d’Ivoire en application de la Décision N° 284/MEF/CT.11 du 26 Novembre 2007 autorisant l’exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l’exemption du paiement des droits et taxes d’entrée pour les interventions en Côte d’Ivoire du Fonds Mondial de la lutte contre le Sida et du Plan du Président des Etats Unis pour la lutte contre le Sida (PEPFAR).

**NOTE IMPORTANTE**

Les documents, quantitatifs et estimatifs, dûment remplis, devront être tapés dans le cadre original (ou sur une photocopie) ou sous tout autre document conforme au quantitatif qui a été remis aux Entreprises dans le dossier d’appel d’offres. Toutes modifications sur les postes ou sur les quantités devront être portées dans un document annexe qui sera joint à ces documents.

1. **Vérification et analyse des offres**

Sur demande du rapporteur, avec l’accord de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire, les Soumissionnaires devront fournir par écrit, dans le délai imparti, tous les renseignements complémentaires éventuellement nécessaires jugés utiles. Ces renseignements ne doivent en rien modifier l’offre de base.

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l’évaluation des offres. L’évaluation technique est menée en premier, suivie de l’évaluation financière.

1. Analyse des offres techniques

La Commission de jugement des offres désigné par l’ONG Alliance Côte d’Ivoire procédera à l'évaluation technique au moyen des critères et du système de points spécifiés dans l’annexe 9. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Un Soumissionnaire dont l’offre n’est pas retenue ne peut contester, pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de ce rejet.

1. Analyse des offres financières

Pour l’analyse, les offres des entreprises seront rectifiées comptablement et alignées sur les mêmes prestations correspondant au dossier de consultation dans son intégralité.

Erreurs comptables

La Commission de jugement des offres vérifiera ensuite les calculs arithmétiques du devis estimatif. Pour ce faire :

1. Le montant résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité correspondante dans le devis estimatif sera corrigé.
2. Le Soumissionnaire n’a pas le droit de modifier les quantités données dans le devis estimatif. Si le cas se présente, la commission d’évaluation rétablira d’office le chiffre initial.

Omissions

Le fait d’omettre un poste n’est pas éliminatoire. Mais pour la comparaison des offres, l’analyse de l’offre sera faite en attribuant d’office à chacun des postes chiffrés, le prix le plus élevé pour le poste correspondant dans les propositions des autres Soumissionnaires. Si après réajustement l’offre du Soumissionnaire concerné s’avère par la suite classée le moins-disant il sera retenu comme possible attributaire du marché.

Une note de 100 points est attribuée à l’entreprise le moins-disant. Si Xm représente le montant de cette offre les autres notes sont obtenues par la formule suivante :

Nfi = (Xm/Xi) x 100

Nfi étant la note financière de l’entreprise i et Xi le montant de l’offre de cette entreprise après correction.

1. Note globale

Soit Ng la note globale ; elle sera obtenue de la façon suivante :

Ng = (60 x Nt + 40 x Nf) /100

Nt étant la note technique et Nf la note financière.

**Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.**

1. **Assurance**

Le titulaire devra justifier qu’il est couvert par un contrat d’assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu’au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l’exécution du marché.

Il doit avoir souscrit un contrat d’assurance visant à couvrir sa responsabilité civile pour tout dommage corporel, matériel et immatériel qu’il est susceptible de créer pendant l’exécution du marché et sur les équipements de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire.

1. **Attribution du contrat**

La décision d'attribution sera publiée dans un journal à grand tirage ou sera disponible sur le site officiel de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire. Les informations relatives au nom de l’adjudicataire, le lot attribué ainsi que le montant du marché seront mentionnés. La liste des fournisseurs non retenue y figurera.

Les Soumissionnaires non retenus pourront obtenir des informations relatives à leur évaluation technique en adressant un courrier à l’ONG Alliance Côte d’Ivoire qui doit mettre à la disposition des Soumissionnaires le rapport.

ONG Alliance Côte d’Ivoire devra répondre à leur requête dans un délai de cinq (5) jours.

1. **Résiliation**

Dans le cas d'une faute ou d'un manquement de l'entreprise, le marché ne peut être résilié que si le titulaire a préalablement fait l'objet d'une mise en demeure restée infructueuse.

La résiliation peut aussi être prononcée par la juridiction compétente, saisie à l'initiative du titulaire du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois mois.

1. **Cas de force majeure**

Tout cas de force majeure opposable aux parties prolonge le délai d’accomplissement des obligations contractuelles, d’une durée égale à celle au cours de laquelle l’exécution de l’obligation aura été suspendue, du fait de sa survenance.

La partie qui évoque la force majeure devra informer l’autre, aussitôt que possible et au plus tard huit (8) jours après en avoir pris connaissance.

Tout événement imprévisible ou irrésistible, étranger aux parties, s’opposant à l’exécution normale du marché sera considéré comme cas de force majeure.

**Il est convenu que les défaillances du Prestataire ou de ses partenaires ne constituent pas un cas de force majeure.**

1. **Archives**

Tous les documents transmis dans le cadre de l’appel d’offres demeurent la propriété de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire qui en assurera la confidentialité.

Aucun retour ne sera possible quel que soit l’issue du processus.

1. **Annulation de l’appel d’offres**

ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d’Offres, si les propositions offertes ne lui paraissent pas acceptables ou pour toute autre raison.

Les Soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Un nouvel Appel d’Offres pourrait être lancé.

**Signature et cachet du Soumissionnaire**

Précédés de la mention ‘’lu et approuvé’

**Annexe 7 : TABLEAU DES CRITERES (ORDRE A SUIVRE DANS LE DOCUMENT)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | **DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE** | **Note** |
| **1** |  | **CLAUSES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES** | **Pas noté** |
|  | 1 | Présentation de votre structure (3 pages maximum) Adresse, téléphone, téléfax et situation géographique | **L’absence des documents éliminatoires occasionne le rejet des propositions** |
|  | 2 | Renseignement Individuel **(Annexes 1)** |
|  | 3 | Déclaration de conformité **(Annexe 2)** |
|  | 4 | Registre du commerce (en rapport avec l’objet du marché) ou autre document équivalent – **éliminatoire** |
|  | 5 | Attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle - **éliminatoire** |
|  | 6 | Copie légalisée de l’attestation de Régularité fiscale (valable au moment du dépôt des offres) |
|  | 7 | Copie légalisée de l’attestation de régularité sociale CNPS (valable au moment du dépôt des offres) |
|  | 8 | Le Relevé d’Identité Bancaire |
|  | 9 | Le dossier d’appel d’offres (DAO) et annexes paraphés et signés |
| **2** |  | **CLAUSES DE CONFORMITE FINANCIERE** | **10** |
|  | 10 | Capacité financière (Bilan financier)  SI Montant > 60 000 000 : 10 points  SI Montant entre 60 000 000 et 40 000 001 : 07 points  SI Montant entre 40 000 000 et 25 000 000 : 05 points  SI Montant < 25 000 0000 : 03 points  O point si l’information n’est pas fournie (Pas d’**attestation de visas** joint) | 10 |
| **3** |  | **CLAUSES DE CONFORMITE TECHNIQUE** | **90** |
|  | 12 | **Adéquation de la méthodologie par rapport aux TDR 05 points**   * + *Mode opératoire pour la confection des cabines*   **Plan de travail 10 points**   * + *Cohérence et pertinence du plan de travail* | 15 |
|  | 13 | La proposition devra comprendre les CV + diplôme légalisé + copie de CNI du personnel-clé (signés conjointement par le personnel proposé et le représentant habilité du Soumissionnaire) selon le modèle proposé en annexe des termes de références.   1. Ingénieur enSanté Sécurité Environnement (HSE) 2. Technicien en carrosserie automobile 3. Technicien en maintenance froid 4. Technicien en électricité automobile 5. Technicien en menuiserie bois 6. Technicien en plomberie   *Chaque membre du personnel sera noté selon chaque sous critère et le nombre de points de ce critère sera égal à la somme des notes des membres du personnel clé.*   1. Ingénieur enSanté Sécurité Environnement (HSE) : **15 points**   Qualification : 05 points   * *Diplôme d’Ingénieur en Santé Sécurité Environnement : 5 points.* * *Autre diplôme = 0 point.*   Expérience professionnelle : 10 points   * Expérience générale : *Expérience professionnelle cumulée de 10 ans dans la définition des caractéristiques des unités médicales mobiles = 5 points (0,5 point par année d’expérience avec un maximum de 5 points).* * Expérience spécifique : *Expérience de 05 ans dans le domaine avec le Prestataire*   *= 5 points (1 point par année avec un maximum de 5 points).*   1. Technicien en carrosserie automobile : **15 points**   Qualification : 03 points   * *Diplôme de Brevet de Technicien/CAP en carrosserie automobile : 3 points.* * *Autre diplôme = 0 point.*   Expérience professionnelle : 12 points   * Expérience générale : *Expérience professionnelle cumulée de 07 ans dans le domaine de la carrosserie automobile = 7 points (1 point par année d’expérience avec un maximum de 7 points).* * Expérience spécifique : *Expérience de 05 ans dans le domaine avec le Prestataire*   *= 5 points (1 point par année avec un maximum de 5 points).*   1. Technicien en maintenance froid : **05 points**   Qualification : 01 point   * *Diplôme de Brevet de Technicien/CAP en maintenance froid : 1 point.* * *Autre diplôme = 0 point.*   Expérience professionnelle : 04 points   * Expérience générale : *Expérience professionnelle cumulée de 05 ans dans le domaine de la maintenance froid = 2,5 points (0,5 point par année d’expérience avec un maximum de 2,5 points).* * Expérience spécifique : *Expérience de 03 ans dans le domaine avec le Prestataire*   *= 1,5 point (0,5 point par année avec un maximum de 1,5 point).*   1. Technicien en électricité automobile : **05 points**   Qualification : 01 point   * *Diplôme de Brevet de Technicien/CAP en électricité automobile : 1 point.* * *Autre diplôme = 0 point.*   Expérience professionnelle : 04 points   * Expérience générale : *Expérience professionnelle cumulée de 05 ans dans le domaine de l’électricité automobile = 2,5 points (0,5 point par année d’expérience avec un maximum de 2,5 points).* * Expérience spécifique : *Expérience de 03 ans dans le domaine avec le Prestataire*   *= 1,5 point (0,5 point par année avec un maximum de 1,5 point).*   1. Technicien en menuiserie bois : **05 points**   Qualification : 01 point   * *Diplôme de Brevet de Technicien/CAP en menuiserie bois : 1 point.* * *Autre diplôme = 0 point.*   Expérience professionnelle : 04 points   * Expérience générale : *Expérience professionnelle cumulée de 05 ans dans le domaine de la menuiserie bois = 2,5 points (0,5 point par année d’expérience avec un maximum de 2,5 points).* * Expérience spécifique : *Expérience de 03 ans dans le domaine avec le Prestataire*   *= 1,5 point (0,5 point par année avec un maximum de 1,5 point).*   1. Technicien en plomberie **: 05 points**   Qualification : 01 point   * *Diplôme de Brevet de Technicien/CAP en plomberie : 1 point.* * *Autre diplôme = 0 point.*   Expérience professionnelle : 04 points   * Expérience générale : *Expérience professionnelle cumulée de 05 ans dans le domaine de la plomberie = 2,5 points (0,5 point par année d’expérience avec un maximum de 2,5 points).* * Expérience spécifique : *Expérience de 03 ans dans le domaine avec le Prestataire*   *= 1,5 point (0,5 point par année avec un maximum de 1,5 point).* | 50 |
|  | 14 | Liste des équipements et matériels (Carte grise/facture d’achat)   * Camion Grue ou chariot élévateur = **05 points**   Si camion en propre (carte grise au nom de l’entreprise ou du gérant) = *05 points*  Sinon, avec contrat de location = *2,5 points*  Dans le cas contrat (Pas de contrat, pas de carte grise, pas de preuve…) = *0 point* | 05 |
|  | 15 | **Expérience générale dans la confection de carrosserie au cours des 05 dernières années (2018-2023) ou 2024**  05 ABE de confection de carrosserie par an d’une valeur de 25.000.000 FCFA (au moins) chacune = 01 point/ ABE  Le Soumissionnaire devra fournir au moins une ABE par année retraçant ces cinq (05) années d’expérience. Deux ou plusieurs ABE de la même année sont considérées pour la seule et même année **(Annexe 6).** | 05 |
|  | 16 | **Expérience spécifique dans la confection de cabines médicalisées au cours des 05 dernières années (2018-2023) ou 2024**  03 ABE de confection de cabines médicalisées d’une valeur de 35.000.000 FCFA (au moins) chacune = 05 points/ ABE  Deux ou plusieurs ABE d’une année xxxx sont comptées en fonction du nombre, à conditions que les prestations aient été réalisées au cours des années 2018-2023 avec un montant minimum de 35.000.000 FCFA pour chaque ABE **(Annexe 6)**.  **NB : Les Attestations de Bonne Exécution *(expérience générale et spécifique)* doivent être obligatoirement des documents légalisés certifiés conformes aux originaux par les autorités compétentes.** | 15 |
|  | | **TOTAL GENERAL** | **100** |

**NB : La présentation générale du dossier de l’offre (Respect de l’ordre des documents) étant un élément très important, tout Soumissionnaire dont le dossier d’offre ne respecte pas l’ordre des documents tel que mentionné dans ce dossier d’appel d’offre se verra retirer des points allant de 1 à 5 points.**

**Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.**